

# AGENCE EN APPARTE RENNES, 40 BD DE LA TOUR D'AUVERGNE

MAIL: dayana.fleural@enapparte.com

TEL 06 52 24 32 32

## HONORAIRES VENTE

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de l'Acquéreur.

Rémunération maximum égale au pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

Locaux à usage d'habitation	$\longrightarrow$	Forfait de 5,00 % T.V.A incluse avec un minimum de 5000 € TTC.
Locaux professionnels	<b>→</b>	Forfait de 5,00 % T.V.A incluse avec un minimum de 5000 € TTC.
Locaux à usage commercial	<b>→</b>	Forfait de 5,00 % T.V.A incluse avec un minimum de 5000 € TTC.
Locaux à usage industriel	<b>→</b>	Forfait de 5,00 % T.V.A incluse avec un minimum de 5000 € TTC.
Terrain à batir	$\longrightarrow$	Forfait de 5,00 % T.V.A incluse avec un minimum de 5000 € TTC.
Cession de bail	$\longrightarrow$	Forfait de 5,00 % T.V.A incluse avec un minimum de 5000 € TTC.
Immeuble	$\longrightarrow$	Forfait de 7,50 % T.V.A non incluse
Stationnement	$\longrightarrow$	Forfait de 2 000,00€ T.V.A incluse

Le forfait minimum s'applique sur des prix net inférieur à 100 000 €.

### HONORAIRES LOCATION HORS LOCAUX A USAGE D'HABITATION

la rémunération sera partagée par moitié entre les parties.

concernant les locaux à usage d'habitation ou mixte il est fait référence à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Rémunération (hors état des lieux) pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges Locations saisonnières, Locaux à usage mixte (habitation et professionnel), locaux commerciaux ou industriel, locaux profesionnels.

Jusqu'à	De 8000 €	<b>De 12000€</b>
<b>8 000 €</b>	à 12000 €	et +
17%	15%	

#### HONORAIRES LOCATION A USAGE D'HABITATION

A charge du locataire : Organisation de la visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail.

Zone non tendue Zone tendue Zone très tendue 8,00 € du M2 habitable 10,00 € du M2 habitable 12,00 € du M2 habitable

3€ du m2 habitable pour toutes les zones au titre de la réalisation de l'état des lieux.

A charge du Propriétaire : Honoraires libres.

### HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Rémunération appliquée sur le montant des loyers encaissés : 5% HT/mois

Carte professionnelle n°CPI 3502 2017 000 020 382 T portant la mention TRANSACTION et GESTION IMMOBILIERE RCS Rennes 540 012 176